



PRÉFÈTE
DE L'ORNE

Communiqué de presse

Contact Presse

Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle

☎ 02.33.80.62.60

Alençon le 1^{er} août 2019

Restrictions des usages de l'eau dans l'Orne

Compte-tenu des conditions hydrologiques très sèches de ce début d'été, de nouvelles mesures de limitation ou restriction temporaires des usages de l'eau entrent en vigueur aujourd'hui dans le département de l'Orne.

Les communes situées dans les bassins hydrographiques de la Mayenne Amont, de l'Avre et de l'Itton sont classées en alerte. Les communes situées dans le bassin hydrographique de la Sarthe Amont sont classées en alerte renforcée. Les communes du reste du département sont classées en vigilance.

La liste des communes concernées, les mesures de restriction des usages de l'eau correspondant aux différentes situations, ainsi qu'une carte départementale peuvent être consultées sur le site des services de l'État dans l'Orne (www.orne.gouv.fr) et en mairie.

Les prévisions météorologiques pour les deux semaines à venir étant plutôt sèches, une révision de ces zonages est possible.

Au regard de la situation hydrologique, il est important de veiller à une utilisation de l'eau adaptée aux ressources.

Contact : DDT61, service eau et biodiversité

02.33.32.50.38

ddt-seb@orne.gouv.fr

LA PRÉFÈTE


Chantal CASTELNOT

1



Mesures de restriction de l'usage de l'eau dans l'Orne

